

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « LE ROYAUME DES REPAS »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY PALMERAIE,  
Lot 1352, Ilot 74

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/04/2022 , et enregistrés au CEPICI le 25/04/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LE ROYAUME DES REPAS »

Objet :

- La vente et le service d'aliments et de boissons sur place ou à emporter.
- Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration
- La régie publicitaire et événementielle, le commerce général et le e-commerce
- L'organisation et l'animation de tous types de manifestations événementielles, dont salons, foires, le e-commerce etc.... ;
- La location de matériels ; à titre accessoires, l'acheminement des personnes vers les sites, et plus généralement toutes opérations pour en faciliter l'activité

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,

numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY PALMERAIE, Lot 1352, Ilot 74

Dirigeant(s) : Mlle KONAN ADJOUA VIVIANE (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03825 du 04/05/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°18849/GTCA/RC/2022 du 04/05/2022

